



60 rue Vergniaud
75640 Paris Cedex 13
tél. 01 40 78 31 50
fax. 01 40 78 30 58
<http://www.fo-com.com>
federation@fo-com.com

ET SI ON PARLAIT DE CE QUI VOUS INTERESSE : VOUS !

Sommaire :

- 1 – La situation au 18 novembre 2008.
- 2 – Et maintenant ?
- 3 – Et demain ?

1 – La situation au 18 novembre 2008.

FO Équant France refuse de participer aux débats stériles du style « c'est pas moi, c'est eux ». Par contre nous n'acceptons pas de lire des informations inexactes ou tendancieuses qui n'ont comme seul but que de vouloir influencer les lecteurs.

Nous nous sommes engagés à ce que notre démarche soit politiquement indépendante et nous la voulons constructive dans l'intérêt du personnel.

C'est pourquoi nous souhaitons reprendre certains thèmes lus dans les différents tracts syndicaux ainsi que dans les communications de la Direction et y apporter notre éclairage.

Tract de la CGT du 14 novembre 08

<<... Nous apprenons qu'elle (La Direction) fait annoncer par la hiérarchie le renvoi de tous nos collègues prestataires de plus de trois ans d'ancienneté d'ici fin décembre 2008....>>

C'est exact, et en plus la Direction s'est portée en cassation suite au jugement du Tribunal de Grande Instance de Paris. Aussi on peut même craindre que les décisions prises le soient en dépit des besoins stratégiques de la société. Mais pourquoi en sommes nous arrivés là ? Qui a préféré l'affrontement frontal à la négociation, alors que dans un premier temps la Direction proposait 60 recrutements et l'assurance de traiter au cas par cas les cas litigieux et humainement délicats ?

Ensuite, il est mal venu de vouloir se faire le défenseur de la veuve et de l'orphelin. Il est surtout urgent de revenir à la table des négociations avec une réelle volonté d'aboutir.

Tract de la CFDT du 17 Novembre 08 et du 15 Octobre 08

17 Novembre : <<...La vacance de CE, laisse les mains libres à la direction pour engager des délocalisations et restructurations complémentaires...>>, ce qui semble en totale contradiction avec le communiqué CFDT du 15 Octobre 2008 *<<... la carence de représentants entraine de facto le gel de l'organisation de la société. Plus de réorganisations possibles, puisqu'elles doivent légalement être soumises au CE...>>*

En l'absence de CE, la Direction ne peut plus présenter de plan de réorganisation. Cela s'appellerait un délit d'entrave et serait condamné par n'importe quel tribunal. Dans la situation actuelle, il est fort peu probable que la direction prenne un tel risque. Aujourd'hui cette carence de CE est également pénalisante pour la Direction

Tract de la CFDT du 15 Octobre 08 et ordre du jour de la convocation envoyée par la Direction aux OS pour une réunion le 19 Novembre 08.

Tract CFDT : « [...] Grâce à l'équipe en place, majoritairement CFDT, nous avons pu éviter le pire en anticipant au maximum...Ainsi, le cas échéant, la direction sera en mesure de se substituer au secrétaire pour débloquer les fonds afin que les projets suivent leurs cours et que les subventions continuent d'être versées.... Si nous n'avions pas prévu de mettre en place des mécanismes de substitution, tous les projets de fin d'année auraient été gelés (week-ends, arbres de Noël...). »

Ordre du jour de la convocation demandée par la Direction : « En ce qui concerne la gestion des ASC, la Direction avait pris l'engagement de continuer à les maintenir dans l'intérêt des salariés. Cependant, et suite au questionnement soulevé par certaines Organisations Syndicales, il apparaît qu'aucun texte légal ne prévoit précisément les conditions de maintien de la gestion des ASC sous cette forme dans le cadre d'une annulation du CE et des DP. Ainsi, il semble qu'un accord collectif unanime des OSR et de la Direction prévoyant le maintien des ASC représente le meilleur dispositif dans l'attente qu'un nouveau CE soit élu... »

Cela veut simplement dire qu'immédiatement et en l'absence d'accord unanime de toutes les OS et de la Direction, pas de budget CE pour Noël pour les salariés !

Tract CFTC du 16 Novembre 08 et tract FO Équant France du 07 Novembre 08:

Tract CFTC<<... Sans CE la Direction ne peut plus présenter aucune réorganisation : profitons de cette situation de blocage pour défendre une mesure protectrice de l'emploi en attendant que GPEC nous donne une visibilité claire de notre avenir (GPEC= Gestion prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences sur une période de 3 ans)...>>

C'est une approche qui nous a fait beaucoup hésiter mais comme nous l'avons écrit dans notre dernier bulletin FO Équant France : << ...De quelles prestations vont bénéficier les salariés d'Équant France à Noël ?...Qui va signer les chèques ? ». C'est la raison pour laquelle nous avons pris nos responsabilités et avons voté pour la prorogation des mandats des élus.

2 – Et maintenant ?

Il faut trouver, par la négociation une solution qui garantisse les versements des ASC pour Noël et ce jusqu'aux nouvelles élections. Cela passe forcément par des compromis. Espérons que tous (*Direction et Organisations Syndicales*) y soient prêts dans l'intérêt des salariés.

Cet accord peut-il être analysé séparément de la question de prorogation ou non des élus CE & DP ?

FO Équant France pense que cela simplifierait les discussions, mais le fondamental est de ne jamais pénaliser les salariés d'EQUANT France.

3 – Et demain ?

Nous aurons l'occasion de détailler notre vision et nos propositions, mais il est un point que nous voulons dès à présent bien clarifier. En l'état actuel des choses, aucun prestataire électeur ne pourra bénéficier des avantages de notre CE. Si cela devait changer, ce serait sur demande spécifique des élus qui l'auront été à l'issue des prochaines élections, mais dans ce cas, FO Équant France veillera activement à ce que les sociétés des prestataires contribuent financièrement afin que le budget alloué au CE soit augmenté au prorata des bénéficiaires, ceci pour ne pas défavoriser les salariés EQUANT France.

Nous vous invitons tous à nous faire part de vos réflexions. Pour cela contactez les élus DP FO Com Équant France ou leur DSC

- Hubert BONY (DSC) 06 80 36 66 02 – hubert.bony@orange-ftgroup.com
- Gregory FOCHIN (DP FO Paris) – gregory.fochin@orange-ftgroup.com
- Jean François TREMBLAY (DP FO Rennes) – jeanfrancois.tremblay@orange-ftgroup.com